

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE6^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 27 juin 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.06.04/72

**Approbation du compte-rendu annuel d'activité
du mandataire (SEMAG) relatif à l'opération
« Programme Pluriannuel
des Travaux d'Assainissement »
au titre de l'année 2012**

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 27 juin, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est réuni à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 juin 2014.

Présents : 32		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BRENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

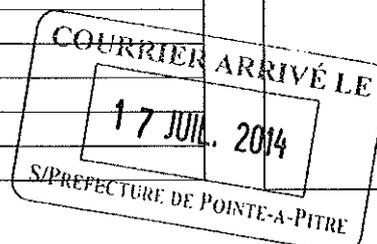
Conseillers Communautaires -Membres du Bureau	
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Justin	DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires	
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy	CIRANY
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LEREMON
M. Maurice	LORQUIN
Mme Célia	MIMIETTE
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE
M. Alix	NABAJOH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE

<u>Excusés représentés : 4</u>
Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Pouvoir à M. Georges DAUBIN
Mme Francesca FAITHFUL (Conseillère Communautaire Membre du Bureau) Pouvoir à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
M. Audry CORNANO (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS
M. Harry DURIMEL (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

<u>Excusés non représentés : 3</u>
M. Jacques BANGOU (2 ^{ème} Vice-Président)
Mme Corinne PETRO (Conseiller Communautaire, Membre du Bureau)
M. Patrick SELLIN (Autre Conseiller Communautaire)

<u>Absents : 11</u>
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :
M. Fabert MICHELY
M. Michel RINÇON -
M. Dominique THÉOPHILE
Autres Conseillers Communautaires :
Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Annie LOUIS-MARIE
M. Daniel MARSIN
M. Olivier SERVA
Mme Ketty WALPO



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Fred EUSTACHE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L.1523-2 modifié par la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre / Abymes (SIEPA) ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le rapport du Mandataire (*La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe- La SEMAG*);

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Assainissement de Cap Excellence réunie le 14 février 2014 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – De prendre ACTE du compte-rendu annuel d'activités du Mandataire (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe- La SEMAG) du programme pluriannuel de travaux d'assainissement de CAP Excellence pour l'année 2012.

ARTICLE 2 – D'approuver le bilan financier prévisionnel pour un montant inchangé de 18 609 814 k€ TTC :

- **TRANCHE 1 : 4 411 k€ TTC**
- **TRANCHE 2 : 5 533 k€ TTC**
- **TRANCHE 3 : 1 756 k€ TTC**
- **TRANCHE 4 : 7 209 k€ TTC**
- TOTAL : 18 609 k€ TTC**

ARTICLE 3 – De valider le montant inscrit au budget de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence au titre de la participation à l’opération pour l’année 2013.

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l’Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la Société d’Economie Mixte d’Aménagement de la Guadeloupe (la SEMAG) ainsi qu’à Madame la Trésorière Principale d’Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d’Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 JUL. 2014

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 17 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 18 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Général de la SEMAG, le 17 JUL. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d’Abymes/Gosier, le 18 JUL. 2014



